

slow  
press

La métamorphose écologique

# imagine

demain le monde

# Habiter groupés

Villes | Villages | Quartiers | Immeubles | Maisons



Vent favorable  
pour **l'éolien citoyen**

**Agrocarburants,**  
du rêve au cauchemar

Europe :  
**enrayer la spirale négative**



- Chapeau, Elio ! Mais la maison
- Reportage : Les nouveaux visages du Rwanda
- Rencontre : Carlo Petrini (Slow Food)

Bureau de dépôt de Liège X - Bimestriel - P. 04033



# Vent favorable pour l'éolien citoyen

Plus de 20 associations citoyennes et 40 communes s'activent déjà pour développer des parcs éoliens participatifs en Wallonie. Et cette effervescence va s'amplifier : le futur cadre de référence éolien prévoit en effet une participation citoyenne pour tous les parcs à venir. Tout bénéfice pour les citoyens et les communes. Explications.

La Wallonie se situe dans le même couloir de potentiel éolien que l'Allemagne, qui développe largement cette production d'électricité renouvelable.

Source : European Wind Atlas - www.risoe.dtu.dk

Les ressources en vent, à 50 m au-dessus du niveau du sol, pour cinq zones topographiques différentes

Terrain abrité		Plaine ouverte		Zone côtière		Pleine mer		Montagnes et crêtes	
$m s^{-1}$	$Wm^{-2}$	$m s^{-1}$	$Wm^{-2}$	$m s^{-1}$	$Wm^{-2}$	$m s^{-1}$	$Wm^{-2}$	$m s^{-1}$	$Wm^{-2}$
> 6.0	> 250	> 7.5	> 500	> 8.5	> 700	> 9.0	> 800	> 11.5	> 1800
5.0-6.0	150-250	6.5-7.5	300-500	7.0-8.5	400-700	8.0-9.0	600-800	10.0-11.5	1200-1800
4.5-5.0	100-150	5.5-6.5	200-300	6.0-7.0	250-400	7.0-8.0	400-600	8.5-10.0	700-1200
3.5-4.5	50-100	4.5-5.5	100-200	5.0-6.0	150-250	5.5-7.0	200-400	7.0- 8.5	400- 700
< 3.5	< 50	< 4.5	< 100	< 5.0	< 150	< 5.5	< 200	< 7.0	< 400

Les vitesses sont exprimées en mètres par seconde (ms) et les puissances en Watts par mètre (Wm).

**A** qui profitent les éoliennes ? Telle était la question posée en novembre dernier par « Questions à la Une » (1). La célèbre émission d'investigation de la RTBF, volontiers polémique, interrogeait des partisans et des opposants au développement éolien en Wallonie. Il en ressortait que même les opposants « par principe » se disent finalement prêts à accepter l'implantation d'un parc éolien près de chez eux dès lors qu'ils y trouvent un intérêt financier. Quel changement d'attitude !

## 700 nouvelles éoliennes d'ici 2020

Et pour cause : l'opinion publique a bien compris que l'éolien n'était plus « imposé pour le seul profit des développeurs privés », mais représentait au contraire une réelle opportunité de s'impliquer dans un projet local qui bénéficie également aux riverains (2). Plus de 40 communes s'activent déjà pour devenir partenaires d'un projet éolien privé. Tandis qu'une vingtaine d'associations citoyennes se sont constituées dans le même but, dont certaines produisent déjà leur électricité verte (voir carte ci-contre).

La Wallonie compte aujourd'hui 8 parcs éoliens à caractère participatif en fonctionnement. Si l'on ajoute les projets similaires en cours de réalisation, le participatif s'élève à 11 % de la puissance installée et autorisée. Et le futur cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes va largement booster cette tendance. Le gouvernement wallon s'est en effet accordé sur l'objectif ambitieux d'intégrer plus de 700 nouvelles éoliennes d'ici 2020, avec une obligation d'ouvrir chaque projet à la participation communale ou citoyenne. Il n'y a pas de modèle participatif unique. Les montages de projets varient selon les partenaires impliqués, leurs ambitions, les moyens disponibles...

La coopérative Emissions zéro, pionnière de l'éolien citoyen en Wallonie, exploite par exemple aujourd'hui 5 éoliennes pour le seul compte de ses coopérateurs. Autre exemple : à Waimies, des promoteurs privés « à la fibre sociale » ont eux-mêmes créé une coopérative à finalité sociale (Courant d'air) et se sont associés à la plus grande coopérative flamande (Ecopower). Sur 5 éoliennes, 2 sont privées et 3 sont citoyennes. Cependant, dans la plupart des cas, ce sont les promoteurs privés qui assurent la majeure partie des risques financiers, d'où l'inté-

## Coopératives et associations impliquées dans un projet éolien

Wallonie - novembre 2011

rêt de négocier des partenariats. A de citoyens a par exemple initié un partenariat avec un développeur et l'investissement économique (IDETA). L'investissement des fonds nécessaires pour permettre l'éolien dans les temps !

## Un outil pour développer une coopération

La commune peut également jouer un rôle. Bouillet, les autorités communales ou le promoteur privé dans le cadre d'un partenariat. Cette éolienne tourne désormais pour la commune, qui réunit la commune, une société (2030) et un fonds d'économie sociale qui détient 20 % des parts et la commune « Nous sommes déjà bénéficiaire. Ravone, échevin de l'Energie, « soit notre budget prévisionnel. Mais le problème c'est que l'expérience a fait tache d'huile d'installer une série de modules photovoltaïques de tiers investisseur, notre maison de construction et la SPE (NDLR : permet de déposer un nouveau projet éolien. Je dirais que ça va nous vers l'autonomie énergétique, donc. Cette effervescence a suscité la création d'une fédération des coopératives de citoyens et des communes. « Nous avons créé un outil pour permettre de développer une coopérative locale. Celle-ci soutient et permet de représenter les citoyens, de la commune et de tous les citoyens. Les citoyens et les communes sont impliqués pour s'impliquer dans le développement (ci-contre). Et de nombreux citoyens visitent désormais ces parcs pionniers. Cette expérience se révèle singulière et nous nous voyons récompensés par une fine fleur coopérative d'un projet éolien, nous nous voyons rencontrer de nombreuses personnes pour un projet durable qui implique beaucoup de monde et nous nous voyons rapporter plus qu'une épargne ». ■ Christophe Haveaux - En partenariat avec la revue belge de l'actualité de l'énergie

(1) A (re)visionner sur le site de l'émission : www.rtf.be/tv/emissions  
(2) Un sondage réalisé en 2010 par IPSOS pour le Service public de l'Énergie. 70 % des habitants en zone rurale se disent favorables aux projets éoliens, contre 50 % pour les habitants des zones urbaines. Les groupes d'opposants tels que Vent de raison. Sondage complet sur www.rescoop.be

## Brèves énergie

**Quel avenir énergétique pour la Wallonie ?** L'Inter-Environnement Wallonie interpelle sur l'avenir énergétique de la Wallonie les propositions : consommer moins, utiliser plus de sources renouvelables. La Fédération des associations de consommateurs de la Région wallonne appuie cette trajectoire de manière active. Elle recommande auprès du gouvernement de poursuivre cette transition énergétique d'ici 2050. www.iewonline.be > Energie/Climat

**Sans réduction fiscale, le photovoltaïque** L'annonce d'un arrêt brutal, dès 2012, des investissements économiseurs d'énergie de cet incitatif fiscal, sans concertation avec les acteurs de l'énergie durable, risque de fortement impacter le secteur. Selon l'analyse de l'Institut de l'énergie, le photovoltaïque reste cependant un secteur porteur d'emplois. Selon l'analyse d'un système photovoltaïque reste cependant rentable. Sur 25 ans, un ménage solaire économise entre 11 000 et 15 000 euros qui n'est pas équipé. Analyse financière

en

Associations citoyennes locales s'activent déjà pour développer des parcs éoliens en Wallonie. Et cette tendance va s'amplifier : le modèle de référence éolien est une participation citoyenne pour tous les parcs : bénéfique pour les citoyens et les communes.

### Coopératives et associations citoyennes locales impliquées dans un projet éolien (Source Apère) Wallonie - novembre 2011

réseau de négociation de partenariats. A Leuze-en-Hainaut, un groupe de citoyens a par exemple initié un projet éolien puis a signé un partenariat avec un développeur et une intercommunale de développement économique (IDETA). L'intercommunale a même avancé les fonds nécessaires pour permettre à la coopérative d'acquiescer son éolienne dans les temps !

#### Un outil pour développer une coopérative

La commune peut également jouer un rôle moteur. A Villers-le-Bouillet, les autorités communales ont négocié une éolienne avec le promoteur privé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Cette éolienne tourne désormais pour le compte de la SCRL Enercity, qui réunit la commune, une coopérative régionale (Energie 2030) et un fonds d'économie sociale et durable. La coopérative détient 20 % des parts et la commune en détient, à terme, 80 %. « Nous sommes déjà bénéficiaires », se réjouit Jean-François Ravone, échevin de l'Energie, « soit quatre ans plus tôt que dans notre budget prévisionnel. Mais le plus intéressant à mes yeux, c'est que l'expérience a fait tache d'huile. Nous venons par exemple de construire et la SPE (NDLR : partenaire privé du parc éolien) vient de déposer un nouveau projet visant à doubler la capacité de notre parc éolien. Je dirais que ça percole plutôt bien. » En route vers l'autonomie énergétique, donc.

Cette effervescence a suscité la création de Rescoop (3), la fédération des coopératives de production d'énergies renouvelables. « Nous avons créé un outil pour les citoyens qui souhaitent développer une coopérative éolienne », explique Hubert de Dorlodot, administrateur. « Il s'agit de l'ACL, l'Association citoyenne locale. Celle-ci soutient la Charte des coopératives et permet de représenter les citoyens locaux auprès du promoteur, de la commune et de tous les interlocuteurs du projet. » Les citoyens et les communes sont donc aujourd'hui mieux outillés pour s'impliquer dans le développement éolien (lire l'encadré ci-contre). Et de nombreux citoyens et mandataires communaux visitent désormais ces parcs pionniers pour s'en inspirer. Chaque expérience se révèle singulière et nécessite une forte motivation. Mais se voit récompensée par une fierté inestimable. « Je suis devenue coopératrice d'un projet éolien, témoigne Isabelle. Ça m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes et de m'investir dans un projet durable qui implique ma commune. Et puis les dividendes me rapporteront plus qu'une épargne classique dans une banque. »

■ Christophe Haveaux - En partenariat avec Renouvel, la revue belge de l'actualité de l'énergie durable. [www.renouvelle.org](http://www.renouvelle.org)

(1) A (re)visiter sur le site de l'émission : [www.rtbf.be/tv/emission/detail\\_questions-a-la-une?id=25](http://www.rtbf.be/tv/emission/detail_questions-a-la-une?id=25)  
 (2) Un sondage réalisé en 2010 par IPSOS pour le Service public de Wallonie révèle, par exemple, que la majorité des habitants en zone rurale se disent favorables aux projets éoliens, contrairement à ce que laisse croire l'agitation des groupes d'opposants tels que Vent de raison. Sondage complet sur [www.eolien.be](http://www.eolien.be)  
 (3) [www.rescoop.be](http://www.rescoop.be)

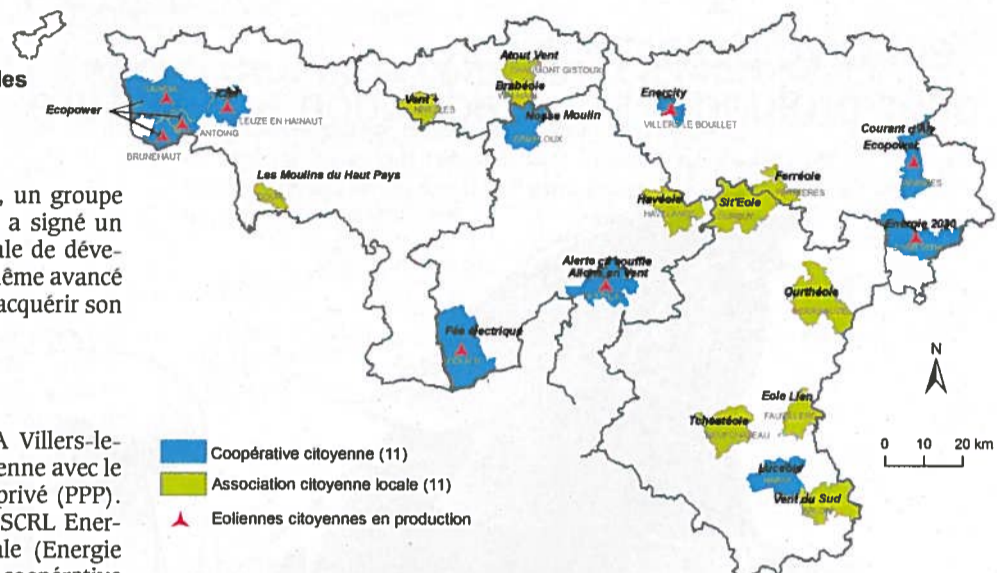
### Brèves énergie

#### Quel avenir énergétique pour la Wallonie d'ici 2050 ?

Inter-Environnement Wallonie interpelle les citoyens et les politiques sur l'avenir énergétique de la Wallonie. Trois axes d'actions sont proposés : consommer moins, autrement et uniquement à partir de sources renouvelables. La Fédération invite les citoyens à emprunter cette trajectoire de manière active. Elle émet également plusieurs recommandations auprès du gouvernement wallon afin de mettre en œuvre cette transition énergétique d'ici 2050. [www.iewonline.be](http://www.iewonline.be) > Energie/Climat

#### Sans réduction fiscale, le photovoltaïque est toujours rentable

L'annonce d'un arrêt brutal, dès 2012, de la réduction fiscale pour les investissements économiseurs d'énergie a surpris tout le monde. La fin de cet incitatif fiscal, sans concertation avec les Régions et les filières de l'énergie durable, risque de fortement ralentir leur développement, pourtant porteur d'emplois. Selon l'analyse de l'APERe, l'installation d'un système photovoltaïque reste cependant rentable. L'investissement sera désormais rentabilisé entre 6 et 8 ans selon la valeur des certificats verts. Sur 25 ans, un ménage qui produit son électricité solaire économise entre 11 000 et 15 000 € par rapport à un ménage qui n'est pas équipé. Analyse financière complète sur [www.apere.org](http://www.apere.org)



La majorité des associations citoyennes locales deviennent des coopératives, lorsque le projet éolien se concrétise. Ce statut offre des garanties juridiques et facilite l'apport de fonds au projet.

### Comment monter votre projet éolien citoyen ?

Vous habitez une commune qui dispose d'un bon potentiel éolien ? Un parc éolien privé est en cours de projet près de chez vous ? C'est le moment de mobiliser les énergies citoyennes ! Commencez par vous informer lors des réunions publiques ou auprès d'associations de référence (voir ci-dessous). Regroupez-vous ensuite avec d'autres citoyens motivés. Pensez à réunir plusieurs compétences : comptable, juridique, financière, administrative... Rédigez un document qui formalise votre regroupement, sous forme d'une association de fait, ou mieux sous forme d'une coopérative. Désignez un représentant pour négocier un partenariat avec le développeur privé et avec la commune. Pour constituer une coopérative (SCRL), il faut : 1) rédiger les statuts ; 2) réunir un capital de minimum 18 600 euros dont un tiers doit être immédiatement disponible (6 200 euros). En général, 20 à 30 coopérateurs investissent chacun de 500 à 1 000 euros, ce qui permet d'avancer en attendant de réunir tout le capital ; 3) établir un plan financier avec l'aide d'un bureau comptable ou d'une agence spécialisée telle que Crédal ; 4) enfin, faire acter par un notaire la création de la coopérative.

Il est ensuite vivement conseillé de déposer une demande d'agrément auprès du Service public fédéral économie. En tant que coopérative agréée, vous pourrez en effet lancer un appel à l'épargne publique, ce qui facilite fortement la récolte de fonds auprès des citoyens. Ceux-ci souscrivent alors des parts dans la coopérative, d'une valeur unitaire de 50 à 250 euros. Objectif : atteindre 20 % du montant de l'investissement, le solde étant couvert par un prêt bancaire. Exemple : si la coopérative négocie avec le développeur privé l'installation d'une éolienne citoyenne de 2,5 MW au sein d'un parc, elle devra récolter 800 000 euros, soit 20 % des 4 millions d'euros à investir. Ces montants peuvent paraître imposants. Mais ne sous-estimez pas l'enthousiasme des citoyens, la contribution éventuelle de la commune et le soutien des banques dans de tels projets rentables. Dès que cet objectif financier est atteint, la coopérative peut acheter son éolienne. Le développeur privé se charge généralement de l'installation et du raccordement au réseau électrique (selon la convention signée entre les partenaires). La coopérative doit ensuite gérer des activités à long terme pour l'exploitation de l'éolienne (contrats de vente de l'électricité produite, des certificats verts, de maintenance, d'assurance...). Si le temps ou les compétences manquent, elle peut s'appuyer sur des agences professionnelles.

En général, les bénéfices servent d'abord à amortir le capital puis, à partir de la troisième année, à rémunérer les coopérateurs et à réinvestir le surplus dans des projets locaux ou des réductions de la facture d'énergie. Une coopérative agréée peut redistribuer des dividendes pour un montant annuel plafonné à 6 %. Le citoyen se garantit ainsi un placement à 6 % pour au moins 18 ans. Un choix intelligent, comparé à une épargne classique en banque. ■

### Envie de passer à l'action ?

Repérez et contactez une coopérative proche de chez vous (voir carte ci-dessus) et/ou renseignez-vous auprès de l'un de ces organismes : Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe) ; Facilitateur éolien pour la Wallonie : [www.eolien.be](http://www.eolien.be) ; Rescoop : [www.rescoop.be](http://www.rescoop.be) ; Réseau financement alternatif (RFA) : [www.financite.be](http://www.financite.be) ; Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B) : [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be) ; Crédal : [www.credal.be](http://www.credal.be) ; Triodos : [www.triodos.be](http://www.triodos.be)